

Service émetteur :
Délégation territoriale départementale de l'Aube
Cité administrative des Vassales
BP 763
10025 Troyes cedex

Santé-Environnement

Dossier suivi par : Jérôme LAMOTTE

✉ : jerome.lamotte@ars.sante.fr

☎ et 📠 : Télécopie : 03 25 76 21 46
Téléphone : 03 25 76 21 48

Date : Troyes, le 24 juin 2013

Réf. : profil de baignade

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Champagne Ardenne

à

Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois
27 avenue Tricoche Maillard
BP 6
10160 Aix en Othe



En application de la directive 2006/7/CE européenne du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et du Code de la Santé publique (articles L 1332-3, D 1332-20), l'ensemble des baignades doit faire l'objet d'un profil des eaux de baignade.

Le profil de baignade consiste à identifier les sources de pollutions susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs.

Il définit les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de prévenir les pollutions à court terme ainsi que les actions à conduire afin de parvenir en 2015, à une eau de qualité au moins « suffisante » au sens de la directive 2006/7/CE.

Vous avez établi ce profil et vous nous avez bien transmis ce document.

Après étude, mes services vous informent que l'ensemble du profil est validé.

Néanmoins, je vous rappelle que les mesures de prévention ainsi que les travaux retenus devront être obligatoirement exécutés.

Etant donné qu'aucun calendrier précis n'a été instauré, notamment pour la réfection des sanitaires, ces travaux devront être réalisés avant la mise à jour de ce profil.

Je vous informe que ce profil devra être révisé en 2015.

Enfin, vous devrez afficher la fiche de synthèse sur le tableau d'affichage de la baignade.

Pour le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Champagne Ardenne,
pour la déléguée territoriale départementale
l'ingénieur du génie sanitaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Françoise BUFFET".

Françoise BUFFET

Profil de la baignade du plan d'eau de Paisy-Cosdon

Date d'élaboration du profil : avril 2012

Caractéristiques de la baignade		Schéma de la zone de baignade	
<p>Nom de la baignade : Baignade du plan d'eau de Paisy-Cosdon</p> <p>Commune : Paisy-Cosdon Département : Aube (10)</p> <p>Personne responsable de l'eau de baignade : Monsieur le Maire (à contacter de préférence par téléphone)</p> <p>Fréquentation maximale de la plage : 200 visiteurs les jours de pointe</p>		<p> Petit bain (prof max 1,3 m, fond ensablé) Grand bain (prof max 3 m; fond: graviers) Point de prélèvement </p>	
<p>Messages préventifs</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;"> <p>1) Avez-vous pensé à prendre une douche ?</p> <p>2) En cas de plaie non cicatrisée, je ne me baigne pas</p> <p>3) Les chiens sont interdits sur la plage et dans la baignade, ils sont tolérés sur le reste du site</p> </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;"> </div> </div>			

Historique de la qualité de l'eau de baignade						Carte de la zone d'étude	
Qualité de l'eau de baignade							
Année	2007	2008	2009	2010	2011		
Classement (ancienne directive) (1)	A	B	A	A (*)	A (*)		
Classement (simulation) (nouvelle directive) (2)				Excellent	Excellent		
<p>(1) Les paramètres pris en compte sont : Entérocoques intestinaux, E. Coli, Coliformes totaux, huiles minérales phénols et mousse, transparence, coloration</p> <p>(2) Les paramètres pris en compte sont : Entérocoques intestinaux, E. Coli</p> <p>A – eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : eau pouvant être momentanément polluée – D : eau de mauvaise qualité.</p> <p>(*) classement transitoire, Les paramètres pris en compte sont : Entérocoques intestinaux, E. Coli</p>							
Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années							
Date	Type de pollution	Origine de la pollution				Baignade interdite	

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion des pollutions			
Principales pollutions ou sources inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de gestion	Mesures préventive associées	
Activités touristiques	Faible	0 km	Présence de déchets et sur-fréquentation de la baignade	Nettoyage de la plage et limitation du nombre de baigneurs. Interdiction des chiens et des pique-niques sur la plage Affichage de messages préventifs	Aucune	
Assainissement	Faible	20 m	Analyses bactériologiques ou alerte sur un dysfonctionnement des assainissements non collectifs (sanitaires, snack)	Fermeture de la baignade par le gestionnaire	Mise en conformité de la filière des sanitaires Entretien régulier	
Oiseaux	Très faible	0 km	Présence de déjections dermatite	Information du public Fermeture de la baignade par le gestionnaire	Mesures d'éloignement et diagnostic écologique concernant la puce du canard	
Ragondins	Très faible	200 m	Visualisation de ragondins Cas signalés de leptospirose	Affichage de messages préventifs Fermeture de la baignade	Faucardage des berges de l'îlot Mesures de chasse contre les ragondins	